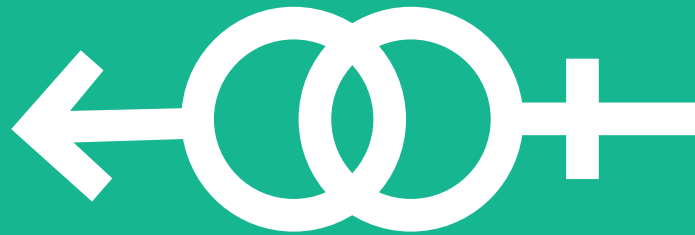


R A P P O R T
É G A L I T É
F E M M E S
H O M M E S
2022

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT



SOM- MAIRE

ÉDITO

03

LES REPÈRES HISTORIQUES

04

**01. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES
DANS LA COLLECTIVITÉ**

07

**02. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES
DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES
DU DÉPARTEMENT**

13

ANNEXES :

**LES 20 DÉPARTEMENTS PRÉSIDÉS
PAR UNE FEMME**

10 EXPRESSIONS DE L'ÉGALITÉ

24

Le Département, acteur de l'égalité femmes/hommes

Cette année marque l'anniversaire de plusieurs grandes étapes de la conquête des droits des femmes. Il y a 50 ans, le préambule de la Constitution posait le principe de l'égalité de rémunération « pour un même travail ou un travail de valeur égale ». Il y a 40 ans, la France célébrait pour la première fois la Journée internationale des droits des femmes afin de sensibiliser et de mobiliser les initiatives en faveur des droits, de l'égalité et de la justice.

Le Département de la Drôme est un acteur qui montre la voie et insuffle une nouvelle dynamique. Depuis 2013, la composition de l'assemblée du Conseil départemental est paritaire, avec des binômes par canton composé d'une femme et d'un homme. Dans les

fonctions d'encadrement (directions générale et de services), habituellement plus masculines, la Drôme est, là aussi, quasi paritaire avec 13 femmes pour 22 directions !

Mais de larges progrès sont encore à faire, notamment sur le terrain des mentalités qui sont si profondément ancrées dans nos mœurs et nos habitudes. Celles-ci font que les orientations professionnelles des femmes les conduisent plus à des métiers administratifs, culturels, de prévention, ou sociaux, filières en plein cœur des préoccupations du Département mais d'une certaine manière « genrées ».

Dans notre collectivité, plus de 60% de nos agents sont des femmes.

Pour que chacun et chacune puisse s'épanouir dans notre société, l'égalité entre les hommes et les femmes ne doit plus être une option. La jeunesse l'a bien compris, et elle s'empare avec brio du flambeau de ce combat pour l'égalité notamment, en Drôme, à travers le Conseil départemental des jeunes ! Montesquieu n'eut pas trouvé meilleur lieu pour parler d'égalité, lui qui écrivit :

« L'amour de la démocratie est celui de l'égalité ».



Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Quelques repères historiques

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1967

La Loi Neuwirth autorise la contraception.

1974

Le secrétariat d'État à la condition féminine est créé, rattaché au Premier ministre et attribué à Françoise Giroud.

1975

Instauration du divorce par consentement mutuel. Obligation de la mixité scolaire. La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

1981

Le Ministère du droit des femmes est créé, attribué à Yvette Roudy.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

La Constitution est modifiée pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2006

Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

2007

Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2008

Loi portant adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont le congé maternité.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de celui-ci.
Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations.

2013

Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires. Les conseillers départementaux seront deux par canton, chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme.

2014

Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité est le premier point de sa définition de la politique globale de promotion de l'égalité.

2021

Afin d'accélérer la participation des femmes à la vie économique et professionnelle, la loi « Rixain » du 24 décembre 2021 prévoit l'instauration d'un quota de 30% du sexe sous représenté parmi les cadres dirigeants.

Le cadre juridique

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Si elle ne tient pas compte des éventuels déséquilibres entre femmes et hommes préexistants dans la société, une politique publique, pourtant conçue à destination de toute une population, peut s'avérer discriminante. L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes vise à agir en conscience et en prévention des inégalités existantes, en engageant une dynamique de changement structurel.

LA PRÉSENTATION EN SÉANCE PUBLIQUE, DU RAPPORT DÉPARTEMENTAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil départemental présente en séance publique, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article 61 de la loi).

Le décret du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu de ce rapport qui comprend des éléments relatifs à 2 thématiques :

- la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.



L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA COLLECTIVITÉ

Démocratie / vie citoyenne

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : UN PRINCIPE DE PARITÉ

En juin 2021, le renouvellement de l'Assemblée départementale, composée de 38 conseillers départementaux élus au suffrage universel pour six ans, soit 19 femmes et 19 hommes, est paritaire de par la loi du 17 mai 2013 instituant le mode de scrutin avec la parité.

La parité s'établit quasiment au sein des nouvelles vice-présidences, dont 3 reviennent à des femmes :

- 2^e vice-présidente, chargée des solidarités humaines, de l'autonomie, de l'enfance, de la prévention, de la parentalité et de la santé
- 4^e vice-présidente, chargée de l'aménagement, du développement territorial et des dynamiques durables
- 6^e vice-présidente, chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports.

L'EXÉCUTIF DRÔMOIS, LA PRÉSIDENTE

ET LES 7 VICE-PRÉSIDENTS EST PARITAIRE, COMPOSÉ À

50 % DE FEMMES ET À 50 % D'HOMMES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES : UN PRINCIPE DE PARITÉ

Le Département a mis en place depuis 2016 un Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). Afin d'assurer la parité de cette instance de participation, les jeunes sont élus par binôme fille/garçon au sein de leurs collèges. Durant le mandat 2021-2022, 35 collégiennes et 35 collégiens, âgés de 12 à 14 ans ont participé à cette instance.



Ressources humaines

Données chiffrées 2021

EFFECTIF DÉPARTEMENTAL DES AGENTS PAR SEXE

65,2 % de femmes
34,8 % d'hommes



FOCUS DANS LES MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX

Agents de voirie



99 % d'hommes
1 % de femmes

Assistants sociaux éducatifs



95 % de femmes
5 % d'hommes

Ingénieurs



62 % d'hommes
38 % de femmes

Médecins



17 femmes
1 homme

Assistants familiaux



85 % de femmes
15 % d'hommes

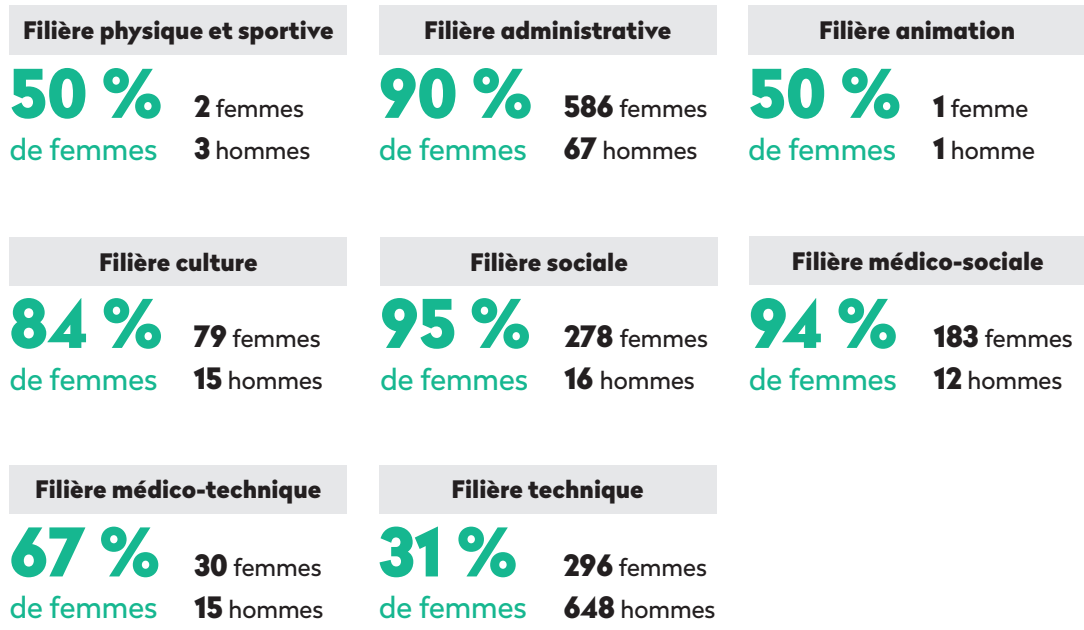
LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

80 familles sont agréées par le Département (sans être employées par lui) pour accueillir à leur domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

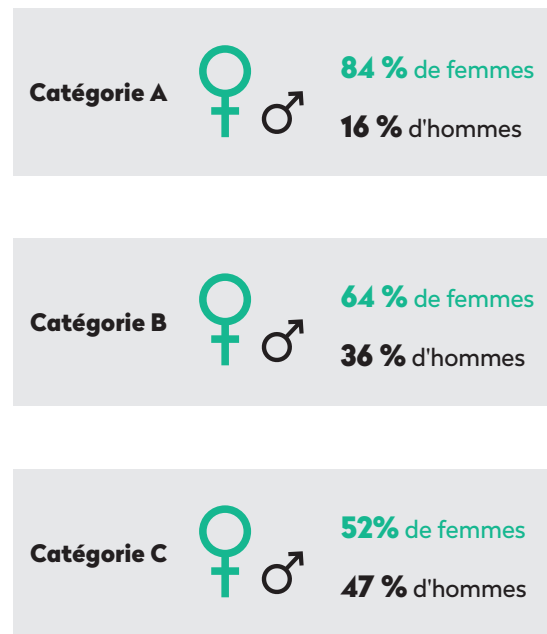
Elles accueillent 130 personnes adultes (72 femmes et 58 hommes).

Parmi celles-ci, 21 sont des personnes âgées (16 femmes, 5 hommes) et 109 sont des personnes handicapées (56 femmes, 53 hommes).

RÉPARTITION FEMMES HOMMES PAR FILIÈRE



RÉPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CADRE D'EMPLOI



EMPLOIS DE DIRECTION

DGS : **DGA :**
1 homme **3** femmes
 1 homme

DIRECTEURS

12 femmes
7 hommes

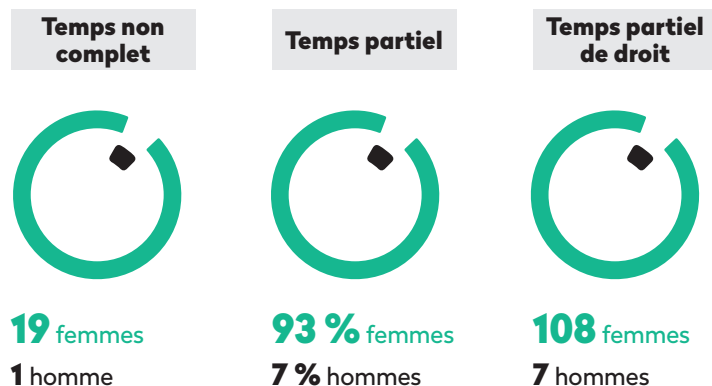
CHEFS DE SERVICE

37 femmes
18 hommes

RECRUTEMENT

Statut	Féminin	Masculin	Total
Non titulaires	26	18	44
Titulaires	73	35	108
Total	99	53	152
% total	65%	35%	

TEMPS DE TRAVAIL



CONGÉ PARENTAL ET PATERNITÉ EN 2021

La **totalité des agents** placés en congé parental sont **des femmes** (10 agents).

9 hommes ont pris un congé de paternité, soit **1,61% de l'effectif**.

POLITIQUE RH ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DU DÉPARTEMENT

Le Département se mobilise fortement pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses services.

Cet engagement se traduit à tous les niveaux de l'encadrement. Par ailleurs, le déploiement des nouvelles modalités d'organisation du télétravail s'inscrit dans une recherche d'équilibre des temps de vie.

Le travail entrepris avec les organisations syndicales autour des lignes directrices de gestion intègre cet objectif d'égalité de fonctions, de rémunération et de déroulement de carrière.

En 2021, ces travaux ont permis d'aboutir à 4 objectifs internes :

- l'égalité salariale : structuration des grilles de rémunération de la fonction publique basée sur le grade et la fonction.
- l'égal accès à l'emploi : les règles statutaires ainsi que la charte de recrutement en vigueur dans la collectivité garantissent les conditions de l'égalité d'accès aux postes et à la promotion.
- l'articulation entre les activités professionnelles et personnelles
- la prévention des risques : lutte contre les stéréotypes, prévention et traitement des discriminations, etc.



**L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT**

**Actions de sensibilisation
dans les territoires**

Politique jeunesse

Des actions spécifiques, créées par les jeunes du Conseil Départemental ont été plébiscitées par l'ensemble des établissements scolaires. Le CDJ, instance de participation paritaire, a ainsi développé ces dernières années 2 actions particulièrement inspirantes

Un kit d'aménagement des cours de récréation visant à dépasser la configuration classique, celle d'un city-stade principalement utilisé par les garçons ou d'un centre de la cour occupé par les jeux de ballons, reléguant les filles en périphérie. Ce kit permet aux collégiens de se réapproprier différemment la cour via 3 zones : une zone de jeux ludiques, une zone de détente et une zone de jeux calmes. Le kit est prêté aux établissements demandeurs. Plus de 20 collèges ont déjà pu l'utiliser.

Le CLUE-ADO : un jeu de plateau pour aborder sans a-priori le problème des discriminations et du harcèlement à l'école.

Les joueurs doivent mener une enquête pour comprendre les fondements et ressorts des discriminations via des cartes questions et des vidéos interprétées par des jeunes.

Ce jeu a remporté le prix national de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) dans la catégorie Département.

Il est prêté chaque année à une vingtaine d'établissements scolaires et de structures jeunesse du territoire. Il est également utilisé par les Points Information Jeunesse drômois.

Le mandat du CDJ en cours, travaille sur la mise en place d'une structure « in situ » de harcèlement pour faire réagir en direct les

adolescents, développer leur empathie en se mettant tantôt à la place de la victime, tantôt à celle de l'harceleur, tantôt des témoins directs, ou des adultes de l'établissement.

Ce projet sera déployé dans les collèges du Département à partir de 2023 :

- Collège Denis Brunet à Saint Sorlin en Valloire,
- Collège Fernand Berthon à Saint Rambert d'Albon,
- Collège privé « le Pendillon » à Saint Donat sur l'Herbasse,
- Collège privé de Châteauneuf de Galaure,
- Collège privé Saint Bonnet de Galaure,
- Collège Joseph Bédier au Grand Serre.



Politique sport

LE SOUTIEN AU SPORT FÉMININ

Le Département soutient 36 équipes de clubs sportifs évoluant au niveau national.

11 sont des équipes féminines : handball, volley-ball, rugby, sport boules, tennis, triathlon, squash

Le Département a choisi d'attribuer le même niveau d'aide financière aux clubs féminins et masculins.

La seule équipe évoluant au plus haut niveau national en sport collectif est une équipe féminine : Bourg de Péage Drôme Handball (Ligue féminine de handball).

LES MEILLEURS ESPOIRS DU SPORT DRÔMOIS SONT PAR AILLEURS DES FEMMES

En 2022, au sein du « Club Drôme », les 5 représentantes de la catégorie « Elite » sont des femmes. On compte 14 filles et 17 garçons âgé-e-s de 15 à 30 ans dans le club Drôme en 2022 (Natation, Athlétisme, Cyclisme, Escrime, Escalade, Triathlon, VTT, Squash, Course d'orientation, Biathlon, Ski nordique, Nage avec palmes...). Par ailleurs, l'égalité est de mise dans l'équipe ambassadrice « Drôme Terre de Jeux » du Département : 2 filles et 2 garçons.



Politique insertion

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSERTION

L'année 2021 a été marquée par une stabilité du nombre de bénéficiaires dans le dispositif RSA. En 2022, le service développement économique et insertion a mis en place des expérimentations pour tester un nouveau parcours insertion, afin d'avoir une analyse fine, des groupes de travail composés d'acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion et un collectif de citoyens et de citoyennes.

Ces regards croisés ont facilité la mise en œuvre d'un nouveau parcours insertion et de nouveaux métiers notamment des chargés d'orientation. Ces postes permettent d'accueillir physiquement et à proximité les bénéficiaires du RSA nouvellement entrés dans le dispositif.

Des actions de retour à l'emploi sont prescrites dès l'entrée dans le dispositif dont le coaching intensif : 48,5 % de femmes ont pu en bénéficier.

La dynamique engagée par le Département a impulsé le développement territorial intégré. Le site du « 333 » regroupant des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, a

permis de co-construire des événements et notamment des forums avec des thématiques de filières en tension (la restauration, l'aide à la personne, etc.) pour les demandeurs d'emploi (jeunes, bénéficiaires du RSA).

La participation des femmes oscille entre 37% et 80% en fonction des thématiques (80% pour l'aide à la personne).

En parallèle, d'autres événements sont mis en place sur le territoire avec des initiatives comme « les métiers au féminin » dans le sud de la Drôme.

SERVICE QUALITÉ, RESSOURCES ET GESTION DU RSA

Le Département compte 11 090 bénéficiaires dont 6282 femmes, soit 56,64% de l'effectif.

Afin de contrôler la subsidiarité du RSA, accorder le juste droit et redynamiser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion, deux chargés du juste droit ont été recrutés fin 2019 et rencontrent les intéressés dont une jeune femme qui assure cette mission.

446 bénéficiaires ont été contrôlés en 2021, 180 ont été réorientés vers un nouveau référent pour un accompagnement plus adapté, et 297 sont sortis du contrôle dont 121 de façon positive par le biais d'un emploi ou de ressources supérieures. Les liens sont faits avec le parcours d'insertion du bénéficiaire.

Les personnes sont accompagnées dans les démarches pour faire valoir leurs droits notamment à pension alimentaire, les aider à trouver des solutions pour la garde des enfants, résoudre les problèmes de mobilité, pour se former, ou retrouver un emploi.

Par ailleurs, un grand nombre de bénéficiaires du RSA exercent une activité de type indépendante : 1472 au 31/12/2021 dont 36,51 % sont des femmes.

SERVICE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET BOIS

Les données statistiques agricoles sont effectuées par l'État, à partir des recensements agricoles réalisés chaque décennie, complétés des données de la PAC pour estimer des tendances entre ces recensements.

Les derniers chiffres du recensement agricole de 2020 indiquent que 26% des 6 221 agriculteurs sont des femmes, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Au total, 30 % des actifs permanents agricoles (chefs d'exploitations ou associés, parents d'un chef d'exploitation ou salariés) sont des femmes.

On retrouve en tête 30 % de Cheffes d'exploitations dans les filières ovine et viticole, 27 % dans l'élevage porcin ou avicole, 26 % en horticulture et maraîchage, 25 % en bovin (filiale peu représentée dans la Drôme), 24 % en arboriculture ou céréales (données Agreste 2016).



Politique culture

Pour l'année universitaire 2021-2022, le service de la Conservation départementale aura accueilli 4 stagiaires, avec une stricte parité hommes/femmes.

Le Département s'est également engagé dans un projet de rénovation du musée départemental de la Résistance de Vassieux.

Entre autres nouveautés, le futur parcours de visite intégrera des séquences sur la Résistance civile dans lesquelles la place des femmes sera mise en avant.

Cette question de la résistance féminine est également l'objet d'un projet d'exposition et de rencontres prévues en 2023.



Politique numérique

Le Département est partenaire d'initiatives locales permettant aux femmes de se lancer dans des métiers tournés vers le numérique. Il s'attache à développer un réseau de médiateurs numériques répartis sur l'ensemble du territoire. Sur les 45 médiateurs recrutés par les espaces publics numériques drômois soutenus par le Département en 2021, la moitié sont des femmes.

Dans le cadre de l'acculturation des Drômois aux usages numériques avec le dispositif « Pass numérique » 70 % des accompagnements effectués concernent le public féminin qui monte ainsi en compétences sur les usages numériques.



Coopération décentralisée avec le Sénégal

Les actions menées depuis 2010 par la Drôme et les communes de Wouro Sidy et Orkadiéré (Département de Kanel) ont pour objectif d'accompagner la mutation du système régional de gestion de l'eau et d'assainissement dans une perspective de durabilité du service.

La finalité est d'améliorer la santé et les conditions de vie des populations en augmentant le taux d'accès à l'assainissement, en améliorant les pratiques d'hygiène dans les familles et dans les lieux publics.

Au Sénégal, les femmes sont largement impliquées dans la définition et la mise en œuvre des actions d'hygiène et d'assainissement. Élues, relais communautaires, animatrices, responsables de ménage, les femmes sont présentes et actives dans tous les maillons du projet.

La mise en place des programmes d'actions portés par le Département de la Drôme et son partenaire du Sud, le Département de Kanel dont la thématique principale est l'eau, l'assainissement et l'hygiène, contribue à renforcer l'égalité femmes/hommes dans ce pays.

Politique PMI et santé

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) départementaux œuvrent dans le champ de la **prévention et de l'accompagnement des violences**, pour promouvoir des rapports humains plus égaux. Une attention toute particulière est portée à la prévention des violences relationnelles, des **violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes**. L'expertise des CPEF dans ce domaine les conduit à soutenir aussi d'autres structures ou intervenants.

AU PLAN INDIVIDUEL

Des consultations médicales, des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale, des échanges avec la secrétaire sont proposés. Toutes ces activités participent **au dépistage des violences**. Un accompagnement psychologique peut être proposé aux personnes ou aux couples.

AU PLAN COLLECTIF

Des animations sont organisées avec le public scolaire ou le public en insertion.

En 2021, tous les CPEF du Département ont réalisé **69 séances d'actions collectives** qui ont permis de toucher **708 personnes**.

LES ACTIONS COLLECTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Ces interventions concernent **les collégiens à partir de la 4^e et les lycéens**, dans les établissements scolaires ou dans les locaux du CPEF.

Pendant l'année scolaire 2021/2022, les CPEF ont conduit **93 séances**, auxquelles ont participé 749 élèves.

L'égalité femme/homme est abordée.

Elle s'inscrit dans les objectifs de travail définis pour la conduite des animations d'éducation à la sexualité et à la vie affective.

POURQUOI DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE À PARTIR DU COLLÈGE ?

Les professionnels du Département, comme ceux œuvrant auprès des jeunes, observent **la nécessité pour les jeunes d'avoir à se rendre physiquement une première fois dans des lieux ressources en santé (dont la santé sexuelle)**, pour faciliter une demande de rendez-vous dans le futur, de manière autonome. Les interventions visent à provoquer un échange respectueux et constructif, à créer une dynamique de prise de conscience de prendre soin de soi, donc de l'autre. Les supports utilisés favorisent

le questionnement des représentations, des idées reçues. Ils apportent surtout les repères nécessaires et indispensables à la construction de la pensée des jeunes dans le registre de la sexualité.



La participation du Département aux dispositifs en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Outre le soutien quotidien de ses professionnels médico-sociaux pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales, le Département finance ou est associé aux dispositifs destinés spécifiquement aux victimes de violences conjugales.

LE DÉPARTEMENT CONTRIBUE AU FINANCEMENT :

- des accueillants sociaux en gendarmerie, action portée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) à raison de 40 000 € par an. Il s'agit de **faciliter la prise en charge par les services sociaux de situations connues par les forces de l'ordre lors d'interventions à domicile**, pour lesquelles une intervention sociale paraît utile, mais ne serait pas nécessairement sollicitée par la victime.

- de l'accompagnement des femmes victimes de violences, en accordant 6 000 € par an à REMAID (Réconfort, écoute, médiation, aide, information sur les droits).
- de la médiation familiale, portée par l'AEMF (Accueil, Écoute, Médiation familiale) pour améliorer les relations au sein du couple et prévenir les violences. Compte-tenu de l'année 2020 marqué par la crise sanitaire, la médiation familiale a connu une baisse globale d'activité d'environ 13 % par rapport à 2019. 969 familles ont été reçues et 750 enfants concernés. Une antenne d'accueil a été ouverte à Crest fin 2019.

Les centres médico-sociaux (CMS) accompagnent dans leurs démarches des femmes rencontrant des difficultés. Les prises

en charge génèrent une forte mobilisation de l'équipe. Elles impliquent une coordination des différents acteurs, une écoute privilégiée des victimes, la recherche de solutions de répit et des accompagnements physiques dans des structures. Dans le secteur romanais, les CMS participent à l'animation d'un réseau d'accueillants bénévoles.

HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Convention tripartite dans les Baronnies

Le collectif « Femmes, des citoyennes à part entière » est à l'origine du projet de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et/ou intra-familiales.

Un appartement mis à disposition par une commune est réservé à cet effet et géré par l'association ANAIS. Ce logement est destiné à héberger des femmes seules ou avec enfants, victimes de violences conjugales ou/et intra-familiales, dès la sortie du logement conjugal et jusqu'à l'accès possible au logement autonome. Ces femmes sont orientées par l'ANEF / SIAO 115.

Compte tenu de la complexité de la prise en charge des situations de victimes de violence conjugales ou intra-familiales,

il est nécessaire d'établir un partenariat entre les acteurs principaux du champ médico-social du territoire qui participent à l'accompagnement quotidien de ces personnes.

Le Département, via le CMS de proximité, s'est engagé aux côtés du CIDFF et de l'association ANAIS dans le cadre d'une convention tripartite signée en avril 2020. L'intervenante sociale en gendarmerie (salariée du CIDFF) assurerait le suivi en cas de besoin avec les services de gendarmerie.

Accueil d'urgence

Le Département contribue au financement d'un accueil citoyen depuis 2019.

En 2021, il apporte une aide de 25 000 €.

Cette action permet le logement en urgence et en famille d'accueil des femmes victimes de violences.

Elle s'inscrit dans l'un des objectifs du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) qui est de renforcer les solutions d'accueil pour les femmes victimes de violences et/ou avec enfant de moins de trois ans.

20 Départements sont présidés par une femme après les élections de 2021

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Éliane Barreille

ARIÈGE

Christine Téqui

AUDE

Hélène Sandragné

BOUCHES-DU-RHÔNE

Martine Vassal

CHARENTE-MARITIME

Sylvie Marcilly

CREUSE

Valérie Simonet

DOUBS

Christine Bouquin

DRÔME

Marie-Pierre Mouton

GARD

Françoise Laurent-Perrigot

HAUTE-LOIRE

Marie-Agnès Petit

LOT-ET-GARONNE

Sophie Borderie

LOZÈRE

Sophie Pantel

MAINE-ET-LOIRE

Florence Dabin

MEURTHE-ET-MOSELLE

Chaynesse Khirouni

OISE

Nadège Lefebvre

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Hermeline Malherbe

DEUX-SÈVRES

Coralie Denoues

VAUCLUSE

Dominique Santoni

VAL D'OISE

Marie-Christine Cavecchi

10 expressions de l'égalité

ANTIFÉMINISTE

Personne qui estime que le mouvement féministe – ses théories, ses revendications – n'a pas lieu d'être.

DISPARITÉ

Écart dans tout domaine.
Se dit en particulier en termes de rémunération.

DROIT DES FEMMES

Droits spécifiques des femmes, tels que le droit à la contraception, à l'avortement ou droits que les hommes auraient et que les femmes veulent acquérir, droit de vote, droit de travailler sans l'autorisation du mari...

FÉMINISME

Mouvement social qui milite en faveur de l'amélioration et de l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société.

MACHISME

Attitude considérant que les hommes sont supérieurs aux femmes. Le seul fait d'être un individu masculin leur confère une supériorité sur les femmes.

MANSLAMMING

Attitude des hommes qui bousculent les femmes sur la voie publique (métro, trottoir), volontairement ou non.

PARITÉ

Représentation à nombre égal des femmes et des hommes à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle, politique.

PLAFOND DE VERRE

Expression renvoyant aux obstacles invisibles illustrant le niveau de responsabilités au-delà duquel il devient difficile pour une femme d'évoluer dans une organisation et ce pour des raisons de représentations et de préjugés.

SEXISME

Comportement de discrimination qui vise les femmes en tant que femmes. Par exemple : le fait de tenir les femmes à l'écart de certains lieux (pouvoir, décision...), les injures sexistes, les blagues sexistes. Le sexisme associe au fait d'être femme des caractéristiques et des rôles stéréotypés, généralement dévalorisants. Le sexisme en général est une attitude discriminatoire envers le « sexe opposé ».

STÉRÉOTYPES

Croyances partagées, et très souvent négatives à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus. Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité en nous amenant à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, professions, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation...) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

Édité par :

Département de la Drôme
Hôtel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026 Valence Cedex 9

Réalisation :

Communication interne

Photos :

Claire Matras, Francis Rey, Cyril Crespeau,
Cyrilla Quintard, Marie Batista

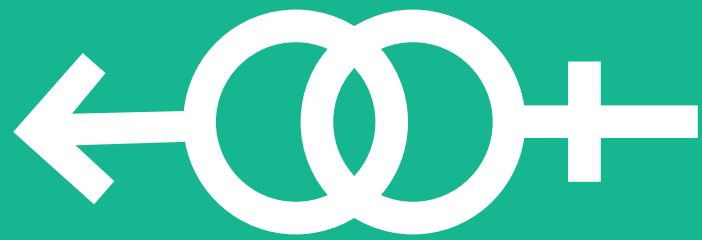
Maquette :

Longisland.fr

Impression :

Service reprographie du Département,
imprimé sur papier contenant du bois
issu de forêts durablement gérées

Édition 2022





- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04.75.79.26.26

ladrome.fr

 la Drôme, le Département

 @La_drome

 @la_drome_le_departement